

FICHES DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – Article 31)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit :

Nom du produit : EVOLVE 30 DISCRET

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Solvant de dégraissage

Solvant pour nettoyages à température ambiante

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Raison sociale : INUSTRY

Adresse : 1288 av du stade, 74970 Marignier, France.

Téléphone : +33 (0)4 50 34 89 20. Fax : +33 (0)4 50 34 68 42

Email : vallier@inustry.com

<http://www.inustry.com>

1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS/ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification du mélange

2.1.1 Classification selon règlement CLP n°1272/2008 :

Flam. Liq. 3 : Liquide inflammable - Catégorie 3

STOT SE : Catégorie 3 (H336) – Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.

Aspiration Asp. Tox. 1 : Catégorie 1

Aquatic Chronic 2 : Danger pour le milieu aquatique – Chronique 2

2.1.2 Classification selon directive DPD n°1994/45/CE :

Inflammable

2.2 Eléments d'étiquetage :

Contient : Hydrocarbures, C8-C9, iso alcanes,

Pictogramme de danger :



Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : -

Mentions de danger :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUF066 – L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EVOLVE 30 DISCRET

Conseil de prudence :

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les fumées, les gaz, les vapeurs, les aérosols
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P370+P378	En cas d'incendie: utiliser CO2, poudre sèche, poudre d'extinction pour l'extinction.
P391	Recueillir le produit répandu.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3 Autres dangers :

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances :

Non applicable

3.2 Mélanges :

Composants dangereux :

Dénomination	Type de numéro	Numéro	Numéro INDEX	Classification	% (m/m)
Hydrocarbure, C8-C9, isoalcanes	CE	932-020-9		Asp.Tox. 1 – H304	>50
	CAS	90622-56-3		Flam.Liq. 3 – H226 STOT SE 3 – H336 Aquatic Chronic 2 – H411	

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1 - Description des premiers secours

Après inhalation

En cas de gêne, amener la personne à l'air libre, au chaud, au calme.

Après contact cutané

Usage normal : rincer à l'eau

EVOLVE 30 DISCRET

Après contact oculaire

Vérifier la présence de lentilles de contact et les enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau claire pendant 15 minutes en bougeant les yeux

Après ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin ou le centre antipoison, en lui montrant l'étiquette ou l'emballage. Ne pas faire vomir, sauf sur avis médical.

4.2 – Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets après inhalation	- Maux de tête, vertige.
Symptômes et effets après contact avec la peau	- Rougeurs de la peau et effet dégraissant.
Symptômes et effets après contact avec les yeux	- Provoque une irritation des yeux.
Symptômes et effets après ingestion	- La pénétration du liquide dans les poumons peut provoquer une pneumopathie..

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1 - Moyens d'extinction appropriée**

Extincteurs pour feux de classe A, B, C suivant origine du feu

5.2 - Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.3 - Danger résultant de la substance ou du mélange. Dangers spécifiques

Le produit contient des fractions combustibles

5.4 – Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

5.5 - Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

En cas d'incendie, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air feu ambiant

Porter un vêtement de protection intégrale

Des résidus d'incendie et de l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément aux prescriptions des autorités.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un vêtement étanche au produit (étanche aux solvants).

Porter des équipements de protection individuelle : gants, bottes, lunettes.

Eloigner les personnes non protégées et non formées à l'intervention sur incident.

Arrêter la fuite.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas faire entrer le produit dans les eaux de surface, la canalisation ou la terre.

En cas d'écoulement du produit dans les eaux de surface, dans la canalisation ou dans le sous-sol, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver les petits déversements (<5L) avec beaucoup d'eau pour le rejet vers une station d'épuration.

Endiguer et pomper les déversements massifs vers des conteneurs.

Utiliser des pompes et des flexibles résistants aux solvants organiques / hydrocarbures.

Laver les locaux pollués avec beaucoup d'eau.

Stocker les eaux de lavages dans un conteneur pour destruction ou traitement en station d'épuration industrielle.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Mesures destinées à prévenir les incendies**

Ne nécessite pas de mesures particulières en utilisation normale. Inflammable au dessus de son point éclair. Relier à la terre le conteneur d'origine, le flexible de transfert ou la pompe et le réservoir. Utiliser des appareillages électriques et mécaniques conformes aux exigences ATEX. Veiller à une bonne aspiration/ventilation des locaux et du poste de travail.

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension

Eviter de pulvériser le produit hors d'une zone fermée ou de captage des aérosols.

EVOLVE 30 DISCRET

7.2 Mesure de protection de l'environnement

Utiliser des appareils, flexibles, cuves, joints restant étanches aux liquides organiques.
Vérifier régulièrement les pièces et matériaux d'étanchéité.

7.3 Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains et enlever les vêtements de travail avant de boire, manger ou fumer
Retirer les vêtements souillés.

7.4 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques et conditions de stockage**

Exigences concernant les locaux/conditions d'entreposage

Stocker à l'abri du gel et de la chaleur.

Stocker dans les emballages d'origine ou similaire bien fermés. Reproduire l'étiquetage en cas de fractionnement ou de reconditionnement.

Stocker à l'écart de toute source incandescente, flamme ou étincelle.

Les récipients et dispositifs de remplissage sont à stocker / manipuler de sorte à éviter toute mise en danger de l'eau et du sol par le produit déversé.

7.5 Matériaux d'emballage et d'étanchéité

Autorisés : Acier, Acier inoxydable, PEHD, Polypropylène, PTFE, Viton.

Non adaptés : EPDM, Caoutchouc Butyl, Polystyrène, Caoutchouc naturel.

7.6 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se référer à la fiche technique pour les recommandations spécifiques à un secteur industriel. Consulter le producteur du mélange.

SECTION 8 : CONTROLES DE L'EXPOSITION /PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1 Paramètres de contrôle**

Hydrocarbures, C8-C9, isoalcanes	
VME ppm (FR)	-
VME mg/m ³ (FR)	1500 mg/m ³
VLE ppm (FR)	-
VLE mg/m ³ (FR)	1000 mg/m ³

8.2 Contrôle de l'exposition**Mesures pour éviter l'exposition au mélange au cours des utilisations identifiées**

Contrôles techniques appropriés	<ul style="list-style-type: none">- Prévoir une aération générale de l'atelier d'utilisation.- Prévoir une captation à la source des vapeurs/aérosols dégagés au poste de travail.- Prévoir une douche oculaire et une douche de sécurité dans l'atelier d'utilisation
---------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle.

Protection des yeux :



Protection oculaire appropriée : porter des lunettes avec projections sur les côtés en cas de risque de projection.

EVOLVE 30 DISCRET

Gants de protection :



Protection des mains appropriée : porter des gants de protection en cas de contact répété ou prolongé avec les mains, les gants doivent être en caoutchouc Nitrile, Néoprène, viton.

Protection respiratoire appropriée : porter un masque respiratoire lorsque la ventilation générale ou l'aspiration au poste de travail ne suffisent pas (mesure préalable de concentration des vapeurs).

Protection du corps appropriée : porter un vêtement de travail en cas de risque de projection.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Les équipements de rejet des vapeurs captées dans l'atelier et les quantités de vapeurs rejetées doivent être en conformité avec les réglementations locales de protection de l'environnement et des riverains.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide limpide incolore	-
pH (g/l d'eau, 20°C)	Non applicable	Unité
Point d'ébullition	130 - 165	°C
Point d'éclair (coupe fermée)	> 23	°C
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	-
Température d'auto inflammabilité	>230	°C
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	°C
Limite inférieure d'explosivité	0,7	% (v/v)
Limite supérieure d'explosivité	7,0	% (v/v)
Pression de vapeur à 20°C calculée	Aucune donnée disponible	mbar
Densité de vapeur	765 - 785	Kg/m ³
Taux d'évaporation	22	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non défini	-
Viscosité, cinématique à 20°C	1	mm ² /s

9.2 Autres informations

Teneur en COV : aucune donnée disponible.

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1 - Réactivité

Le produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Le mélange est principalement réactif par son inflammation possible en présence d'une source d'ignition et d'une matière Comburente/oxydante.

10.2 – Stabilité chimique

Le mélange est chimiquement stable dans les conditions d'utilisation et de stockage prévues (voir sections 5 et 7)

10.3 – Possibilités de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions d'utilisation et de stockage prévues (voir sections 5 et 7)

10.4 – Conditions à éviter

Ne pas chauffer le produit.

Eviter tout risque d'inflammation du mélange (voir sections 5 et 7)

10.5 – Matières incompatibles

Ne pas mélanger ou stocker avec des matières comburantes ou oxydantes.

10.6 – Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 - Remarques générales

Toxicité aiguë

- Non classé
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Composant / Substance	Méthode	Espèce	Durée d'exposition	Dose
Hydrocarbures, C8-C9, iso alcanes	Orale DL 50 Inhalation CL50 (vapeurs) Cutané DL 50	Rat Rat Rat	4 heures	>7100 mg/kg >17300 mg/l >2200 mg/kg
Danger par aspiration	Catégorie 1 – Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.			
Corrosion	Non classé			
Irritation de la peau				
Lésions oculaires	Non classé			
Irritation oculaire	Non classé			
Sensibilisation respiratoire	Non classé			
Sensibilisation cutanée	Non classé			
Mutagénicité des cellules germinales	Pas d'effets mutagènes connus pour les composants du mélange.			
Cancérogénicité	Pas d'effets cancérogènes connus pour les composants du mélange.			

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter dans l'environnement.

EVOLVE 30 DISCRET

Les informations ci-dessous sont issues des composants du mélange.

12.1 – Ecotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 - Persistance et biodégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

Les composants ne sont pas bioaccumulables d'après leurs évaluations individuelles.

12.4 - Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 – Résultat de l'évaluation PBT et vPvB

Le mélange ne contient pas de composant PBT ou vPvB

12.6 – Autre

Contient des Composés Organiques Volatiles : les émissions de COV sont réglementées.

Le mélange ne contient pas de composé dégradant la couche d'ozone.

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

Mélange usagé : Ne pas rejeter sans contrôle dans le milieu naturel.

Remettre à un récupérateur agréé

Traitement possible en station d'épuration industrielle suivant validation préalable.

13.2 – Emballages

Vider complètement le récipient.

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

Ne pas réutiliser sans lavage pour stocker un mélange autre que celui d'origine.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 – Numéro ONU

3295

14.2 – Nom d'expédition

Liquide inflammable, nsa (hydrocarbures, C8-C9, iso alcanes).

14.3 – Classe de danger

3

Pictogramme



14.4 – Groupe d'emballage

III

14.5 – Danger pour l'environnement

Danger pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Danger pour le milieu aquatique – Chronique 2

14.6 – Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir en particulier les sections 5, 6, 7 et 10

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 – Règlementations particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur en COV : aucune donnée disponible

15.2 – Evaluation de la Sécurité Chimique

Les substances contenues dans ce mélange ont été enregistrées selon les exigences de REACH

EVOLVE 30 DISCRET

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Durabilité minimale : 24 mois à partir de la date de fabrication (voir le n° de lot)

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementations nationales et communautaires. Les informations et les recommandations fournies ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Les utilisations de ce produit doivent correspondre à celles prévues lors de la conception du produit et définies dans la section 1 de la présente fiche

Texte intégral des phrases de risques et de danger mentionnées en sections 2 et 3 de la présente fiche

Aqua Chronic 2 – Danger pour le milieu aquatique – Chronique 2.
Asp. Tox 1- Danger par aspiration – Catégorie 1 .
EUH 066- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçure de la peau.
Flam.Liq.3 – Liquide inflammable – Catégorie 3.
H226 – Liquide et vapeurs inflammables.
H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H336 – Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H411 – Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
STOT SE 3 (H336) – Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un. – Catégorie 3.